

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/04/15-23	GEMAPI : Animation GEMAPI Auze Sumène 2025 – Plan de financement
Date et heure de la séance	15 avril 2025 - 18h30
Lieu	Salle de la Mairie - Drugeac
Date de la convocation	2 avril 2025
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Serge VIALLEMONTEIL
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	24
Nombre de pouvoirs	7
Présents ou représentés	31

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Sylvie FENIES
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Luc MACE MALAURIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
François POUCHOT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Stéphanie SERIEIX
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Serge VIALLEMONTEIL
Edwige ZANCHI

Représentés :

Pouvoir donné à :

Elisabeth BALADUC	Sylvie FENIES
Maryse BONNET	Georges ALBESSARD
Béatrice CARTAYRADE	Jacques SERRAT
Alain DELASSAT	Andrée BROUSSE
Raymonde THESSANDIER	Jean-Jacques VAISSIER
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	Luc MACE-MALAURIE

Absents :

--

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/04/15-23

**GEMAPI : Animation GEMAPI Auze Sumène 2025
– Plan de financement**

Dans ce cadre une convention a été signée pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2019 pour une durée de 3 ans pour la réalisation du diagnostic. Cette dernière a été prolongée par avenants successifs pour les années 2022, 2023 et jusqu'à la création du futur syndicat de rivière afin de suivre la mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG), en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, via la mise en place d'une Déclaration d'intérêt Général (DIG). L'année 2025 sera consacrée à la structuration syndicale, dont l'organisation logistique mais également au démarrage du PPG et travaux en concertation avec les propriétaires riverains.

Pour la réalisation de cette mission en 2025, un poste à temps plein est mutualisé et réparti à 70% pour le technicien rivière et 30% pour le poste d'encadrement. Ce fonctionnement est particulier du fait que le technicien assure les missions d'animateur du site Natura 2000 « Entre Sumène et Mars » à hauteur de 0.3 ETP.

Pour déposer les demandes de subvention auprès des partenaires financiers, il est nécessaire de valider le plan de financement pour l'année 2025. Ce dernier intègre les nouvelles aides financières du Département du Cantal dans le cadre de sa nouvelle stratégie biodiversité (passage de 20% à 10% d'aide) et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de son 12ème programme (passage de 50% à 70%) :

Dépenses		Coût HT	
Salaires, charges		58 044,20 €	
Frais liés au déplacement (hors amortissement du véhicule)		1 800,00 €	
Amortissement du véhicule "rivière"		1 817,14 €	
Frais indirects (sur la base de 20% des frais salariaux) y compris matériel informatique, téléphone...		11 608,84 €	
TOTAL HT		73 270,18 €	
Recettes	Dépenses éligibles	Taux	Montant
Agence de l'Eau Adour Garonne	73 270,18 €	70%	51 289,13 €
Conseil Départemental 15 (frais salariaux Technicien et frais indirects sur la base de 10% des frais salariaux du technicien)	37 193,59 €	10%	3 719,36 €
CCSA participation à l'amortissement du véhicule	1 817,00 €	50%	908,50 €
EPCI Partenaires			17 353,20 €
<i>dont CCSA</i>		25%	4 338,30 €
<i>dont CCPG</i>		25%	4 338,30 €
<i>dont CCPM</i>		25%	4 338,30 €
<i>dont CCPS</i>		25%	4 338,30 €
Total HT			73 270,18 €

Il est rappelé que les frais de fonctionnement sont partagés de manière égale entre les 4 EPCI (soit 25% pour chaque) conformément à la clé de répartition validée dans la convention initiale.

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/04/15-23

**GEMAPI : Animation GEMAPI Auze Sumène 2025
– Plan de financement**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel de l'animation pour l'année 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à demander les subventions aux financeurs (Agence de l'Eau Adour Garonne et Département du Cantal) et à signer tous les actes y afférents ;
- **DIT** que les crédits afférents sont inscrits au budget 2025.

Présents ou représentés : 31

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 31

Votes pour : 31

Votes contre : 00

Fait à Drugeac, le 15 avril 2025,
Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance,

Le Président,



Serge VIALLEMONTEIL



Jean-Pierre SOULIER

